

Définition des intérêts communautaires de la Communauté de Communes du Pays de Bitche

1 Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire

Sont d'intérêt communautaire :

- La conduite d'études portant soutien au commerce, à l'artisanat, aux activités collectives et aux services de proximité dans les communes ;
- La Communauté de communes est compétente pour verser le Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC).

2 Création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire

Sont d'intérêt communautaire toutes les nouvelles zones d'aménagement concertées à vocation exclusivement économique.

3 La voirie d'intérêt communautaire

Sont d'intérêt communautaire :

- Bitche :
 - La voie de desserte de la caserne des pompiers ;
 - La voie de desserte de la ZI de Bitche (route de Dambach) ;
- Enchenberg :
 - Accès au foyer d'accueil médicalisé depuis la D36 ;
- Goetzenbruck :
 - Les accès de la ZAE ;
 - Accès à la caserne de pompiers intercorps « les Verriers » depuis la ZAE ;
- Lemberg :
 - La rue de la Mailloche pour la partie développée de la parcelle cadastrale 2701 ;
 - La rue des Genêts et son accès depuis la D36, la rue Emile Gallé et la rue Désiré Christian ;
- Montbronn :
 - Accès à la nouvelle ZAE depuis le giratoire sur la D83A ;
 - Accès à la maison de retraite depuis la rue Notre Dame ;

- Siersthal :
 - La voie de liaison entre Simserhof et la route départementale ;
- Les chemins transfrontaliers et routes transfrontalières :
 - Panneau de sortie d'agglomération jusqu'à la frontière avec l'Allemagne (cf. cartes jointes) ;
- Volmunster :
 - La voie de desserte du centre d'intervention de secteur de Volmunster ;
 - Eschviller :
 - La voie d'accès à la zone artisanale ;
 - Les voiries situées dans le périmètre du Moulin d'Eschviller ;
 - Le chemin communal du panneau d'Eschviller jusqu'au moulin d'Eschviller ;
- Rohrbach-Lès-Bitche :
 - La rue Sainte-Barbe ;
 - La rue Sainte-Geneviève ;
- Petit-Réderching :
 - La rue Marie Neu.

La Communauté de communes est compétente en matière de création et d'entretien des ouvrages de dessertes des zones d'activités : carrefours, giratoires, bretelles d'accès).

4 Equipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

Sont d'intérêt communautaire les équipements sportifs suivants :

- Le gymnase et le plateau sportif rattaché au collège de Lemberg ;
- Le gymnase et le plateau sportif rattaché au collège de Kieffer de Bitche ;
- Le gymnase et le plateau sportif de Rohrbach-Lès-Bitche.
- La piscine de Bitche et le centre aquatique de Rohrbach-Lès-Bitche ;

Sont d'intérêt communautaire les équipements culturels suivants :

- Le site du Moulin d'Eschviller à VOLMUNSTER ;
- Le site verrier de MEISENTHAL comprenant :
 - Le Musée du verre et du cristal ;
 - La collection du Musée du verre et du cristal ;
 - Le Centre International d'Art Verrier ;
 - La Halle verrière ;
 - Les autres bâtiments et biens du site.
- Le site du Simserhof à SIERSTHAL ;
- La médiathèque Joseph Schaefer à BITCHE ;
- Le musée du Sabot de SOUCHT.

5 Action sociale

Sont d'intérêt communautaire :

- La création et la gestion des relais d'assistant(e)s maternel(le)s ;
- La création et la gestion des lieux d'accueil enfants-parents ;
- La création et la gestion des structures d'accueil collectif dédiées à la petite enfance à l'exclusion de tout subventionnement de projet privé consenti avant le 1er janvier 2019.